



COMMUNIQUE DE PRESSE

Euronext: LG, NYSE: LR

Paris, le 12 septembre 2005

LAFARGE RENFORCE SON ENGAGEMENT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE A L'ECHELLE MONDIALE EN SIGNANT UN ACCORD QUADRIPARTITE AVEC LES FEDERATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES

Le Groupe Lafarge, la FITBB –(Fédération Internationale des Travailleurs du Bois et du Bâtiment), l'ICEM –(Fédération Internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries Diverses) et la FMCB –(Fédération Mondiale des Organisations de la Construction et du Bois) ont signé, le lundi 12 septembre, à Paris, un accord international sur la responsabilité sociale de Lafarge et sur les relations sociales internationales, s'appliquant aux 75 pays dans lesquels le Groupe est présent et à ses 77.000 salariés.

Conforme aux valeurs et aux pratiques du Groupe Lafarge, tels qu'inscrits dans ses principes d'action dès 1977 et dans la continuité de la signature du Global Compact des Nations Unies au début de l'année 2003, cet accord traduit l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale, par le dialogue avec les partenaires sociaux internationaux.

Lafarge y réaffirme sa volonté de voir respecter, à travers le monde, les droits sociaux fondamentaux suivants tels que définis par les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) :

- le non recours au travail forcé,
- l'absence de discrimination dans l'emploi,
- le non recours au travail des enfants,
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective,
- les salaires minima,
- le temps de travail,
- la santé, la sécurité et les conditions de travail,
- le développement des compétences.

Un groupe de référence composé de représentants de la direction de Lafarge et des fédérations signataires internationales se réunira au moins une fois par an pour en assurer le suivi et un reporting sera rendu public sur une base annuelle. Cet accord n'est pas limité dans le temps.

Christian Herrault, Directeur général adjoint Ressources Humaines et Organisation du Groupe, a déclaré : « Lafarge est convaincu qu'il ne peut y avoir de performance économique durable sans progrès social et protection de l'environnement. Ainsi, au-delà du champ économique, les dimensions humaine, sociale et environnementale sont totalement intégrées dans les programmes de performances et les processus managériaux de notre Groupe. Depuis sa création, le Groupe a affirmé la place de l'homme au cœur de l'entreprise ; la signature de cet accord est une nouvelle étape dans notre dialogue social. »

Anita Normark, Secrétaire générale de la FITBB s'est réjouie de l'engagement de Lafarge à appliquer les droits sociaux internationaux à travers ses sites de par le monde. « La valeur ajoutée de cet accord avec Lafarge réside dans les réseaux de syndicats dont dispose chacune des trois fédérations à l'international, permettant de suivre l'accord. »

« Nous sommes très heureux de l'engagement de Lafarge à faire respecter des standards élevés en matière de responsabilité sociale dans tous ses sites, que ce soit les droits des collaborateurs, la reconnaissance des syndicats, l'environnement, la santé, la sécurité ou tout autre principe social international reconnu, a commenté Fred Higgs, le Secrétaire général de l'ICEM. »

Stefaan Vanthourenhout, Président de la FMCB, estime que cet accord est un solide investissement en faveur du dialogue social : « Le dialogue social entre nos syndicats et Lafarge permettra d'augmenter la productivité et donc d'améliorer la compétitivité de l'entreprise. »



Autres informations :

La FITBB - Fédération Internationale des Travailleurs du Bois et du Bâtiment - est une fédération globale des syndicats regroupant plus de 10.5 millions de membres dans 281 syndicats de 125 pays du monde dans le bâtiment, les matériaux de construction, le bois, la sylviculture et les industries connexes.

L'ICEM - la Fédération Internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries Diverses - est une fédération globale des syndicats de produits chimiques, d'énergie, de produits miniers et les industries de processus annexes incluant le ciment, le verre et la céramique. Cette fédération regroupe 425 syndicats de 121 pays représentant au total environ 20 millions de travailleurs dans ces industries.

La FMCB - la Fédération Mondiale des Organisations de la Construction et du Bois - représente 1.5 millions de travailleurs dans la construction et l'industrie du bois qui sont organisés en 55 syndicats dans 41 pays du monde.

Lafarge, leader mondial des matériaux de construction, occupe des positions de 1er plan dans chacune de ses activités : Ciment, Granulats & Bétons, Toiture, Plâtre. Avec 77 000 collaborateurs, le Groupe est présent dans 75 pays. En 2004, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 14,4 milliards d'euros.

D'autres informations sont disponibles sur le site web www.lafarge.com

COMMUNICATION :

Stéphanie Tessier: 33-1 44-34-92-32
stephanie.tessier@lafarge.com

Amanda Jones: 33-1 44-34-19 47
amanda.jones@lafarge.com